

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	/12/2020
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du mardi 5 décembre 2023 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

**PROCURATION** : Jean-Marc REGNAUT donne procuration à Jacques FAUBEC, Radouane KHABBAL à Jean-Marc AUTIÉ, Géraldine DUTREY à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Pierre MASURE

**SECRETAIRE** : Karine BESSÉ

Délibération n° 2023-059

5.7 Intercommunalité

**Objet : Renouvellement de la Convention avec le Grand Auch Cœur de Gascogne pour la fourniture de repas pour la crèche intercommunale « Tendres Galipettes »**

Monsieur le Maire rappelle la convention de fourniture de repas pour la crèche intercommunale « tendres galipettes », précisant les conditions de fourniture des repas et goûters et arrivant à son terme le 31 Août 2023. Il propose le renouvellement de la convention dont les termes restent inchangés pour 5 ans, soit jusqu'au 31 août 2028.

Monsieur le Maire précise que la commune intervient dans le cadre de l'article L 5221-1 du CGCT ce qui exclu la présente convention du champ d'application de la réglementation de la commande publique, et propose au Conseil de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

**Après en avoir discuté, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de fourniture et de livraison de repas à la crèche « tendres galipettes »

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

PAVIE, le 8 décembre 2023  
Le Maire,

Jean-Michel BLAY